Commission des finances
du Conseil Communal de BEX

Bex, le 6 décembre 2020

RAPPORT SUR LE PROJET DE BUDGET 2021

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La COFIN s'est réunie à deux reprises les 4 et 25 novembre 2020 afin d'étudier le budget de l'année 2021. Lors de notre première séance, la boursière Mme Sylvie Cretton, en l'absence de Monsieur le Syndic Pierre Rochat nous a passé en revue le budget 2021. A tour de rôle (mesures sanitaires obligent) Madame la Municipale Eliane Desarzens ainsi que les Municipaux Emmanuel Capancioni, Jean-François Cossetto, Daniel Hediger et Alberto Cherubini sont intervenus pour les éléments qui concernaient leurs dicastères et nous ont quitté une fois avoir répondu à nos questions. Je me suis ensuite rendu le 30 novembre auprès de la boursière et de Monsieur le Syndic Pierre Rochat afin d'avoir des compléments d'informations relatifs à une liste de questions que nous avions fait parvenir à Madame la boursière le 27 novembre 2020.

Nous les remercions pour tous les renseignements qu'ils nous ont fournis ainsi que pour leur participation constructive lors de nos séances.

Considérations générales

Le budget 2021 a été établi dans un contexte inédit du fait des incertitudes supplémentaires liées à la crise sanitaire qui sévit encore à l'heure où ces lignes sont rédigées.

Le travail budgétaire entrepris s'est efforcé de tenir compte de cette situation et se reflète dans certaines rubriques du budget 2021.

Le budget ainsi proposé montre un excédent présumé de charges de **CHF 1'241'002.-** (déficit) et une marge d'autofinancement (cash flow) de **CHF 2'704'506.-** Pour rappel, la marge d'autofinancement moyenne de 2010 à 2019 se situe à CHF 4'403'367.-.

En tenant compte des prélèvements sur les réserves de CHF 454'182.- ainsi que des attributions aux réserves de CHF 744'160.-, la perte budgétée 2021 s'élève à CHF 1'241'002.-

La différence de perte de CHF 910'201.- par rapport à la perte du budget 2020 (CHF 330'801.-) provient notamment d'une augmentation des charges de CHF 2'677'593.- et d'une augmentation des revenus de CHF 1'767'392.-

Nous relevons que ce budget tient notamment compte de :

- d'une population équivalente à 7900 habitants projetés,
- d'augmentation de salaires statutaires et d'augmentation d'EPT non prévue au budget 2020,
- pas d'augmentation des salaires du personnel communal. Nous notons que l'indice appliqué (IPC) est celui d'octobre 2020 (102.6) et que l'indice de base est celui de octobre 2018 (103.5)
- en comparaison du budget 2020, globalement au niveau des salaires nous notons une augmentation de 0.2 EPT au secrétariat, de 0.5 EPT à la bourse et de 1 EPT aux travaux (cf page 72 du budget),
- d'un taux d'intérêts annuel moyen de 1.24%,
- que les recettes fiscales ont été évaluées selon la projection prudente suggérée par l'Administration Cantonale des Impôts Cette projection est jugée réaliste par notre service des finances (cf. remarque au compte 210.4001),
- que les charges incompressibles représentent toujours environ 70% des dépenses (charges salariales, intérêts passifs, amortissements, participation communes et canton, financement spéciaux, imputations internes),
- ne tient pas compte des recettes exceptionnelles.
- le maintien du taux d'imposition communal à 71%

Par ailleurs, nous relevons que conformément aux exigences légales, les comptes communaux seront tenus normalement d'ici à 2023 selon la norme MCH2. Il en résulte une transition graduelle pour les comptes de la Commune de Bex, raison pour laquelle la comparaison de rubriques avec les années passées n'est pas toujours aisée ni possible.

Sur la base de notre demande, Madame la boursière a estimé pour 2021 la quotité de la dette brute à 166 %. (153.52% pour les comptes 2019) Quant à la capacité d'autofinancement, cette dernière est estimée à 8.3 %. (12.12% pour les comptes 2019).
Nous précisons également que, la projection à ce jour du plafond d'endettement à fin 2021 n'a pas été effectuée car les variables (préavis futurs, décalage dans les factures, réalisation des travaux, etc..) sont telles que la détermination du plafond d'endettement n'est pas réalisable voire réaliste Pour mémoire, le plafond d'endettement validé par le conseil communal pour la législature 2016-2021 s'élève à Fr. 75 millions.

Au vu de ce déficit, de l'augmentation constantes des charges, des différents indicateurs à la baisse et des inconnues qui planent sur l'année 2021 en raison de la crise sanitaire et de ses conséquences qui peuvent impacter les comptes communaux, la commission des finances recommande la plus grande prudence quant à l'engagement de toutes nouvelles dépenses et au suivi des 30% de dépenses dont la commune a la maitrise.

En effet, les évolutions de la fiscalité autant cantonale que fédérale, les augmentations continues et substantielles des coûts sociaux, les nouveaux investissements prévus, une éventuelle hausse des taux d'intérêts, les effets sur le moyen terme de la crise sanitaire, etc... nous font penser que les budgets, voire les comptes réels avec des déficits encore plus importants pourraient se poursuivre dans le futur.

Nous ajoutons qu'à ce jour et selon les informations communiquées par M. Le syndic Pierre Rochat, les comptes 2020 devraient toutefois tendre à l'équilibre.

Renseignements complémentaires sur le budget 2021 :

Page 8 Compte 110.3001 traitements
L'augmentation provient du montant équivalent à 30 années de services à CHF 500.- par an en faveur du Syndic M.Pierre Rochat

Page 8 Compte 110.3011 Traitements
Secrétariat municipal : actuellement 3.78 EPT dont 0.2 pour le conseil communal et 1 apprentie.

Page 10 Compte 111.3656 Chablais Agglo
Un des bénéfices pour Bex en qualité de partenaire à l' « Agglo » est que le taux de croissance pour les constructions (LAT) est un taux de croissance de 2.5 % au lieu de 1.6 % possible par an. Sert également d'appui politique pour des projets d'importance régionale (exemple gare de Bex)

Page 10 Compte 112.3101 Imprimés et fourniture de bureau
Page 10 Compte 112.43.62 Remboursements de frais
Edition annuelle du Bélier Ecolo et son subventionnement par la Fondation Salzgut par un contrat de CHF 50'000.- répartit sur les 4 prochaines années.

Page 10 115.3141 Entretien du bâtiment
Il s'agit du remplacement des clés de la Maison de Commune (dont 32 portes et ascenseurs) par une nouvelle technologie (SALTO) permettant ainsi une gestion optimisée des ouvertures/fermetures des portes, programmation, etc . Le tout garantissant une meilleure sécurité. D'autres bâtiments devraient suivre.

Page 12 Compte 152.3653.009 Ludothèque SEludo
Il s'agit du soutien selon décision municipale à une institution privée pour le paiement du loyer de CHF 1'000.- mensuel de la nouvelle ludothèque.

Page 12 Compte 152.3653.010 CITAV
Il s'agit d'une nouvelle participation au Comité d'intérêts touristiques des Alpes Vaudoise qui promeut les intérêts touristiques de ses membres. (par exemple signalisation marron). La Commune de Bex participe à hauteur de 5% du budget de la CITAV.

Page 14 Compte 180.3657 Participation maintien gare de Bex, noctibus et divers
Projection de changement en 2021. Jusqu'à présent cette somme était versée aux TPC. Dans le futur, la subvention sera versée à l'OT-Porte des Alpes Bex qui prendra en charge les tâches de guichet. Pas de contrat définitif à ce jour.

Page 16 Compte 200.3011
Ce compte enregistre 2.5 EPT ainsi qu'une apprentie.

Page 16 Compte 210.4001 Impôt sur le revenu
Baisse en raison de la crise sanitaire actuelle et de la fin des rattrapages fiscaux sur les revenus en provenance de l'étranger, principe de prudence appliqué pour les impôts.
Nous notons qu'à fin novembre 2020 les revenus provenant des impôts seront inférieurs probablement d'environ CHF 400'000.- à ceux prévus.

Page 16 Compte 220.3223 Intérêts des emprunts à moyen et long terme
Taux moyen annuel de 1.24%

Page 18 Compte 220.4520.001 Participation au fonds de péréquation - année en cours
En globalité, la participation au fonds de péréquation est stable par rapport au budget 2020 et comptes 2019.

Page 18 Compte 221.4222 FMA
Baisse en raison de la diminution de la distribution des dividendes FMA de l'ordre de 2 points (7% à 5%).

Page 20 Compte 310.3145 Entretien des terrains
Le décompte final relatif au SAF (syndicat d'amélioration foncière) du Montet est toujours en attente depuis longtemps. De ce fait le montant estimé de CHF 40 000 n'a pas été reporté au budget 2021.

Page 24 Compte 420.4313 Jetons de présence commissions (enquête et salubrité)
La présidence de cette commission a été « internalisée ».

Page 28 Compte 440.3905 Intérêts sur investissements
Il s'agit de la part de l'intérêt relative à l'investissement pour les extérieurs à l'ancien stand de Vauvrise. (Préavis 2020/07)

Page 30 451.3189 Travaux exécutés par des tiers
Frais payés en faveur notamment de Thommen SA (90%) pour la déchetterie. Réparations pour la barrière de la déchetterie et part versée à la Commune de Gryon pour les habitants de Bex situés très proche de Gryon. Différence de budget entre 2020 - 2021 due à la nouvelle répartition des comptes de ce chapitre

Page 30 451.4342.001 Résidences principales
Est notamment enregistrée la nouvelle taxe de CHF 100.- par personne. La communication liée à l'envoi récent de cette taxe n'a pas été bien effectuée ce qui a généré beaucoup d'intervention des particuliers…

Page 30 452.3188.002 Déchets voirie
Déchets de voirie contient les déchets des routes. C'est-à-dire les frais relatifs aux balayeuses, les poubelles pour le public ainsi que les poubelles pour chiens.

Page 36 510.3152 Entretien mobilier et matériel
Il s'agit d'un contrat de location (de type leasing) pour des tableaux interactifs. Toutefois, afin de baisser les coûts futurs de ces tableaux, il serait possible de passer par le Canton pour effectuer des achats en quantité et de bénéficier d'un rabais substantiel. Madame la municipale des écoles doit voir les dédits possibles pour résilier les contrats de locations. Le Canton devrait facturer Fr. 2'500.- par affichage numérique. Un préavis sera probablement élaboré dans ce sens (solde de 40 pièces).

Page 40 Compte 610.3189.001 Prévention générale
Il s'agit d'une participation aux frais liés au médiateur social. La commune d'Aigle s'occupe de gérer la partie contractuelle. (Bex 30%, Aigle 40% et Ollon 30%)

Page 40 Compte 610.3521 Police du Chablais Vaudois - EPOC
Pour 2021, le nombre d'EPT est de 71.93 et les charges salariales représentent 88.53% du budget total. Ce budget comprend également une rubrique pour de l'équipement de CHF 30'000.- ainsi des frais relatifs à l'opération CORE pour CHF 20'000.-

Page 42 Compte 660.4809 Prélèvement sur réserve pour charges de fonctionnement PCI
A noter que cette réserve sera entièrement utilisée à fin 2021. Ce qui implique des coûts supplémentaires au budget 2022 de CHF 100'000.-

Page 44 Compte 731.3654 Subvention à des institutions privées
Dans le cadre de la crise sanitaire et de ses éventuelles conséquences sur l'année 2021, il a été créé cette rubrique qui permettrait d'allouer des subventions par exemple en exonérant la taxe sur les débits de boissons ou de prendre en charge des loyers commerciaux dont la Commune de Bex est le propriétaire.

Page 48 Compte 822.3809 Attribution à la réserve
Création d'une rubrique qui permet de ressortir les coûts et revenus énergétique renouvelables (Hydo et solaire) par la création d'une réserve dont les allocations restent à définir (La commission de l'énergie devrait également se pencher sur la thématique).

Page 52 Compte 350.004.3131 Achats de produits alimentaires
Il s'agit des frais liés à l'utilisation de la machine à café (café, lait, sucre, gobelets, cuillères, etc...) dont les revenus sont enregistrés au compte 350.004.4362. Cette rubrique ne s'équilibre pas car certains cafés seront offerts (séances, manifestations officielles, etc..)
Les mêmes rubriques se trouvent à la grande salle (350.069.3131 et 350.069.4362)

Page 58 Compte 350.071.3141 Entretien des bâtiments
Montant des dépenses important au regard des locations encaissées. Il serait judicieux d'avoir une vision quant au futur de ce bâtiment en rappelant que l'achat avait été effectué en vue d'une affectation scolaire. Les baux ne devraient pas être renouvelés sans prendre en compte ce point. (cf. remarques comptes 501.510.3161 et 501.511.3161 ci-dessous)

Page 60 Compte 350.096.3141 Entretien des bâtiments
Dépense pour le bâtiment Armasuisse à Route de Chiètres (Table, cantine)

Page 64 Rubrique 501.509 Complexe de la Servanne
La COFIN demande à ce que la Municipalité fasse tout le nécessaire rapidement afin de mettre à disposition le toit de la Servanne pour de la production d'énergie.

Page 64 501.506.3189 Frais facturés par des tiers
Nouvelle convention de conciergerie au 1er janvier 2021.

Page 64 501.510.3161 et 501.511.3161 loyers des locaux scolaires
Selon les informations obtenues, la démographie n'a pas évolué comme prévu. Le nombre d'élèves à le reprise scolaire d'août a été inférieure à celui projeté. La municipalité suit de près la prévision des effectifs scolaires afin d'en définir les besoins en locaux notamment. Il est noté que ces nouvelles porta cabines sont beaucoup plus confortables que les anciennes et offrent de nombreuses possibilités d'aménagements.

Conclusion :
Bien que le budget présenté ne soit pas équilibré et n'ayant pas d'autres remarques à formuler, la commission des finances à l'unanimité de ses membres vous demande Madame le Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre en considération les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE BEX

VU le préavis municipal n°2020/12 et ses pièces annexes, relatif au projet de budget ordinaire et des budgets d'investissements ;

OUÏ le rapport de la Commission des finances ;

CONSIDERANT que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

D'adopter le budget ordinaire pour 2021 comprenant :

Total de charges	Fr. 37'798'647.00
Total des revenus	Fr. 36'557'645.00
Excédent présumé des charges	Fr. 1'241'002.00

De prendre actes des budgets d'investissements communaux.

Pour la Commission des Finances

Xavier NOËL